



Véloxygène
90, rue Saint Honoré
80000 AMIENS
veloxygene-somme@fub.fr
www.veloxygene-somme.fr

Monsieur Hubert de Jenlis, maire d'Amiens

Amiens, le 4 aout 2025

Copies à MM. : Alain Gest, président d'Amiens Métropole
Jean-Claude Renaux, vice-président aux mobilités
Annie Verrier, première-adjointe en charge de l'urbanisme
Bruno Bienaimé, adjoint au maire d'Amiens en charge du développement du vélo

Objet : Balade de Reconnaissance d'Aménagements Cyclables (BRAC) quartier Nord

Monsieur le Maire,

Le jeudi 3 juillet, nous avons réalisé une reconnaissance de cyclabilité sur le secteur délimité par l'avenue du Général de Gaulle et les rues Franklin Roosevelt, Terral et Octave Tierce.

Voici en synthèse nos remarques :

- piste avenue du Général de Gaulle bienvenue pour remonter de la Citadelle. En revanche, la réintégration sur les voies partagées au carrefour avec Franklin Roosevelt manque de clarté, de même que le partage piétons-vélos à ce même endroit ;
- la rue Franklin Roosevelt comporte un passage surélevé, peut-être insuffisant pour conférer à cet axe une circulation apaisée sur son entièreté ;
- le rond-point F. Roosevelt/Terral mériterait quelques mises à jour de signalisation : les panneaux piste cyclable obligatoire type B22A supposent l'interdiction aux piétons de cheminer sur la piste, menant à l'inexistence de trottoir, ce qui n'est évidemment pas l'intention. Le cisaillement de l'itinéraire cyclable en venant de la Zone Industrielle requiert une sécurisation plus nette ;
- la rue Terral comporte des bandes cyclables mais ce dispositif ne correspond plus aujourd'hui à une cyclabilité optimale. Il manque un sas vélo au carrefour avec Montesquieu ;
- rues Emile Lesot et Henocque : le risque de survitesse nous paraît plus élevé rue Emile Lesot par sa rectitude, en regard de la rue Hénocque qui comporte des arrêts de bus intrusifs propices à une circulation apaisée ;
- le point "chaud" est la rue de Vignacourt, étroite et mal adaptée pour les dépassements en sécurité dans le sens montant ;
- aménagement très complet en DSC entre rue Octave Tierce et rue des teinturiers (la rue Guérard restant à sens unique pour tous, motorisés et vélos, nous paraît cohérente car présentant peu d'intérêt en DSC cycliste d'une part, et très étroite d'autre part). Les panneaux "fin de limitation à 30" nous semblent obsolètes, la ville étant majoritairement à 30, et un panneau M9z "rappel" peut être ajouté aux panneaux B14 vitesse 30 subsistants ;
- nous n'avons pas réemprunté la rue Montesquieu que nous estimons assez aménagée ;

Restant à votre disposition, veuillez agréer, monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées

Guillaume Bellard, Président de Véloxygène

BRAC quartier Nord- Annexes

Avenue du Général de Gaulle et rond-point avec rues Franklin Roosevelt et Winston Churchill :



Ci-contre : cheminement depuis la Citadelle agréable et sécurisé

Ci-dessous et à droite : partage piétons-vélos pas clair



Rue Franklin Roosevelt :

comporte un passage surélevé au droit de l'école (ci-contre en amont de notre cheminement),



mais cela est sans doute insuffisant pour conférer à cet axe une circulation apaisée sur son entièreté, du fait de sa largeur :



Rond-point Franklin Roosevelt/Terral/Ave de la Paix F. Roosevelt/Terral



NOTA : les panneaux *piste cyclable obligatoire type B22A* supposent l'interdiction aux piétons de cheminer sur la piste, **menant à l'inexistence de trottoir, ce qui n'est évidemment pas l'intention.**

Le cisaillement de l'itinéraire cyclable en venant de la Zone Industrielle requiert une sécurisation plus nette (signalisation verticale, passage surélevé ... ?) ;



Le rond-point pourrait comporter des marquages vélos pour faire suite aux axes munis de bandes cyclables qui y convergent



Rue Terral Comporte des bandes cyclables mais ce dispositif ne correspond plus aujourd'hui à une cyclabilité optimale : elles sont régulièrement coupées par les véhicules motorisés



Rectitude et largeur propices à la vitesse



Il manque un sas vélo au carrefour avec Montesquieu



Une bizarrerie : le panneau piste cyclable B22A inapproprié et à 90° du flux

Rues Lesot et Henocque : le risque de survitesse nous paraît plus élevé rue Emile Lesot par sa rectitude, en regard de la rue Hénocque qui comporte des arrêts de bus intrusifs propices à une circulation apaisée



Rue de Vignacourt : point "chaud" du parcours : voie étroite et mal adaptée pour les dépassements en sécurité dans le sens montant



Rue Octave Tierce : aménagement très complet en DSC entre rue Octave Tierce et rue des teinturiers (la rue Guérard restant à sens unique pour tous, motorisés et vélos, nous paraît cohérente car présentant peu d'intérêt en DSC cycliste d'une part, et très étroite d'autre part). Le panneau fin de limitation nous semble inadéquat dans une ville où la limitation à 30 est généralisée